

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but de reconfigurer le réseau de Gazifère Inc. à l'intersection des chemins Blanchette, de Chambord et du boulevard Lorrain (« Projet boulevard Lorrain ») (Dossier R-4042-2018)

Objet de la demande

Gazifère Inc. (Gazifère) a déposé le 1^{er} juin 2018 une demande d'autorisation à l'égard d'un projet d'investissement pour la reconfiguration de son réseau situé à l'intersection des chemins Blanchette, de Chambord et du boulevard Lorrain à Gatineau. Le Projet a été initié par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) qui doit procéder à des travaux de reconfiguration de cette intersection. Les travaux du MTMDET requièrent le déplacement d'une conduite de gaz naturel de Gazifère située en bordure du boulevard Lorrain, soit l'entité primaire de ce boulevard, et ce, au frais de Gazifère en vertu de l'entente-cadre entre cette dernière et MTMDET.

Le coût global estimé du projet s'élève à 770 342 \$.

Gazifère demande également à créer un compte de frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel seront comptabilisés les coûts encourus par Gazifère en 2018 reliés à la réalisation du Projet, et ce, jusqu'à leur intégration dans le coût de service pour l'année tarifaire 2019.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5) et 73 (1) et (2) de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*), et de l'article 1 (1) du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*. La demande ainsi que les documents afférents et la *Loi* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Gazifère, **au plus tard le 18 juillet 2018 à 12 h**. Gazifère pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 24 juillet 2018 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca